

ERRATUM

Notice explicative

11/08/2023

Dossier de servitude pour la
commune de Saint-Sorlin d'Arves

Projet de liaison par câble

« Liaison Express »

PAGE 3, PARAGRAPHE 3 :

« 79 parcelles sont impactées par le projet de remontées mécaniques dont 72 n'appartenant pas à la commune. Les négociations avec les propriétaires ont déjà été amorcées et les accords ont tous été obtenus »

Devient :

« **74 parcelles sont impactées par le projet de remontées mécaniques dont 68 n'appartenant pas à la commune. 166 propriétaires privés sont concernés.** Les négociations avec les propriétaires ont été amorcées, pour 46 parcelles l'accord a été obtenu et 22 font l'objet d'un refus. »

PAGE 22, SECTION 6.1, PARAGRAPHE 1 :

« Les emprises foncières concernent tant des parcelles communales que des parcelles appartenant à des propriétaires privés. A ce titre, 79 parcelles sont impactées par la demande de régularisation des servitudes Loi Montagne. Parmi ces parcelles de terrain 72 appartiennent à des propriétaires privés et 7 à la commune de Saint-Sorlin-d'Arves.

106 propriétaires privés sont concernés par la demande servitude :

- 1 association
- 1 copropriété divisée en 81 lots pour 38 propriétaires
- 57 propriétaires privés indépendants. »

Devient :

« Les emprises foncières concernent tant des parcelles communales que des parcelles appartenant à des propriétaires privés. A ce titre, **74 parcelles** sont impactées par la demande de régularisation des servitudes Loi Montagne. Parmi ces parcelles de terrain **68 appartiennent à des propriétaires privés et 6 à la commune** de Saint-Sorlin-d'Arves.

166 propriétaires sont concernés au total :

- **96 PROPRIETAIRES PRIVES INDEPENDANTS,**
- **70 PROPRIETAIRES POUR LA COPROPRIETE »**

PAGE 25, SECTION 6.2, PARAGRAPHE 1,

« Les négociations ont été entamées avec tous les propriétaires des parcelles. Les propriétaires ont tous donné leur accord amiable pour le passage et l'exploitation de leur terrain en vue de la réalisation du téléporté. »

Devient :

« Les négociations avec les propriétaires ont été amorcées, pour 46 parcelles l'accord a été obtenu et 22 font l'objet d'un refus. »

PAGE 25, SECTION 6.3, PARAGRAPHE 1,

« Ce dossier vise 79 parcelles foncières sur le domaine skiable actuel soit 107 propriétaires :

- 1 personne publique : Commune
- 1 association
- 1 copropriété divisée en 81 lots pour 38 propriétaires
- 57 propriétaires privés indépendants »

Devient :

« Ce dossier vise 74 parcelles foncières, dont 68 parcelles privées, sur le domaine skiable actuel soit 166 propriétaires privés :

- 1 COPROPRIETE POUR 70 PROPRIETAIRES
- 96 PROPRIETAIRES PRIVES INDEPENDANTS. »

PAGE 26, CONCLUSION, LIGNE 3,

« . Au total le projet de téléporté impacte 79 parcelles. 106 propriétaires privés sont concernés. L'accord de tous les propriétaires a été obtenu. »

Devient :

« 74 parcelles. 166 propriétaires privés sont concernés. L'accord des propriétaires a été obtenu pour 46 parcelles, 22 parcelles font toujours l'objet d'un refus de la part de leur.s propriétaire.s. »